

En vertu de la loi du 2 mars
1982 modifiée, la présidente
certifie que la présente
délibération (et ses annexes)
a été RECUE en Préfecture
PUBLIEE au Carré-Colonnes

DELIBERATION – C.A. du 18-12-2025

Au Carré- Saint-Médard-en-Jalles

La Présidente

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
Scène Nationale Carré – Colonnes
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DELIBERATION N° 2025-369
TARIFS ET CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION SAISON 2026-2027**

La dernière modification substantielle de la grille tarifaire de la saison datant de 2020 excepté le remplacement du tarif étudiant par un tarif jeune dédié au moins de 26 ans lors de l'adoption des tarifs de la saison 2025-2026 (cf. délibération 2025-361 adoptée lors du conseil d'administration du 11-02-2025), il est donc proposé de modifier les tarifs de la saison 2026-2027 selon la grille tarifaire annexée à la présente.

CECI ETANT EXPOSE,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu la loi n° 2002/6 du 4 janvier 2002 relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret n° 2002/1172 du 11 septembre 2002, relatif aux établissements publics de coopération culturelle, modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités,
- Vu la loi n° 2006/723 du 22 juin 2006,
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle, adoptés par délibérations concordantes des Communes de Blanquefort et de Saint Médard-en-Jalles, respectivement les 14 et 17 décembre 2009 et modifiés les 29 et 30 mars 2010, puis les 7 et 16 février 2011, les 29 mars et 3 avril 2017, puis les 28 et 30 septembre 2020
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2010 et l'arrêté modificatif du 6 juin 2017 relatifs à la création de l'EPCC Carré-Colonnes,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide d'approuver la grille tarifaire et les conditions générales applicables à la saison 26-27 annexées à la présente délibération

Membres du Conseil d'administration de l'EPCC Scène nationale Carré-Colonnes en fonction, 24

Mises aux voix, 18

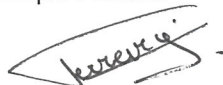
18 Pour, Abstention, Contre

La proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Blanquefort, le 18/12/2025

Pour expédition conforme,

La Présidente, Madame Véronique Ferreira



TARIFS SAISON 2026-2027

REGLEMENT CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SPECTACLES

Article 1. CONDITIONS GENERALES

Les tarifs ci-après sont indiqués T.T.C, la monnaie de transaction est l'euro.

Article 2. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PLACES

1°) - Dispositions relatives aux ventes de places en location

Les modalités de réservation, location et règlement des places, sont indiquées dans les documents de communication de la saison qui font foi.

Le tarif plein.

Le tarif location réduit est appliqué :

- aux demandeurs d'emploi, RSA, contrats aidés etc...
- aux personnes de plus de 60 ans.
- aux personnes en situation de handicap.
- aux Comités d'entreprises.**
- aux intermittents et professionnels du spectacle.
- aux abonnés des autres structures culturelles partenaires de Bordeaux Métropole
- aux détenteurs de la carte famille nombreuse (adultes de plus 30 ans)

Le tarif jeunes est appliqué aux jeunes de moins de 26 ans.

2°) Cas des partenariats et offres limitées :

Dans un objectif de cohérence et de souplesse avec ses partenaires d'organisation (IDDAC, TnBA,.....), l'EPCC pourra être amené à décider d'autres tarifs spécifiques dont le vote interviendra ultérieurement.

La **Carte Jeune**, dispositif intercommunal mis en place en 2019 comptant 28 communes de Bordeaux Métropole en partenariat avec les villes de Saint-Médard-en-Jalles et de Blanquefort, est réservée aux résidents de 0 à 25 ans inclus des 28 communes concernées.

Dans ce cadre, les titulaires bénéficieront d'un tarif à 10 euros sur une liste de spectacles déterminée par la direction.

PASS FAB ADDICT

Les spectacles qui seront proposés par le Carré-Colonnes dans le pass FAB ADDICT seront proposés au tarif réduit.

3°) Définition du montant des tarifs saison 2026-2027 :

TARIFS EN LOCATION TOUT PUBLIC/ JEUNE PUBLIC

TARIFS EN LOCATION			
	Location plein tarif	Location tarif réduit	Location tarif – 26 ans
	2026-2027	2026-2027	2026-2027
TARIF A	33 €	26 €	18 €
TARIF B	27 €	22 €	15 €
TARIF C	21 €	17 €	12 €
TARIF D	12 €	9 €	9 €

CARNET DE 10 PLACES

Pour la saison 26/27, la Scène nationale Carré-Colonnes réitère le carnet de 10 places à 15 euros la place.

Ce carnet est nominatif, mais l'acquéreur peut également faire bénéficier des places à ses proches.

Les places sont utilisables sur toutes les catégories de spectacles hors tarif A, tarif D et Festival Echappée Belle, pour la saison en cours (2026-2027) et la saison suivante (2027-2028).

Les places restantes des carnets de 10 places achetés pendant la saison 2025-2026 peuvent être utilisées également au cours de la saison 2026-2027, celui si étant valable deux saisons.

TARIFS POUR LES GROUPES

(Crèches, maternelles, élémentaires, collèges, lycées, collectifs de spectateurs partenaires)

	GROUPES 2025-2026
TARIF A	20 €
TARIF B	12 €
TARIF C	9 €
TARIF D	6 €

Les tarifs pour les groupes sont accessibles en location, avec une priorité :

- aux groupes qui s'engagent dans un parcours
- aux établissements des territoires de Blanquefort et Saint-Médard-en-Jalles

Le nombre de places mises en vente pour les groupes est limité à une jauge fixée par la direction afin de garantir un équilibre entre les groupes scolaires et le tout public dans les salles.

Cependant il restera possible aux groupes de venir découvrir un seul spectacle dans la saison.

Le tarif groupe est également applicable en tarif découverte, à l'occasion d'actions ponctuelles (accueil des nouveaux habitants, rentrée des associations, forum, ...) pour sensibiliser des spectateurs qui ne connaissent pas la programmation et qui n'ont donc jamais fréquenté le Carré-Colonnes.

Ce tarif est également celui proposé aux programmeurs de spectacle vivant.

4°) STAGES/ ATELIERS/ PROJETS ATYPIQUES

STAGES/ATELIERS/PROJETS ATYPIQUES Tarif au forfait (suivant le public concerné et la durée)
10,00 €
15,00 €
20,00 €
30,00 €
50,00 €
75,00 €

5°) BONS CADEAUX ou BONS D'ACHAT

Les bons cadeaux permettent de régler les achats de places de spectacle, de carnet, ainsi que les stages, ateliers et master class payants proposés par l'EPCC pour le tout public.

Ils sont acceptés en règlement d'un montant égal ou inférieur à la valeur d'achat et pour un montant supérieur dont la différence peut être réglée par tout autre moyen de paiement accepté par l'EPCC.

Ils ne donnent droit à aucune contrepartie monétaire, totale ou partielle, y compris le rendu de monnaie.

Aucun duplicata du billet cadeau ne pourra être émis. La durée de validité ainsi que la valeur faciale sont indiquées sur le billet cadeau. Ils sont utilisables au guichet ou pour toutes commandes sur internet.

BILLET CADEAU ou BON D'ACHAT
10 €
15 €
20 €
30 €

6°) MERCHANDISING/PRODUITS DERIVES

Sac en toile (Totebag)	5€
Tee-shirt	10€
Badge	1€
Nattes de sol	10 €

7°) - AUTRES DISPOSITIONS

Numérotation des places :

La précision « placement libre » ou « numéro de place » est inscrite sur le billet. La numérotation des places n'est garantie que jusqu'à l'horaire annoncé de la représentation.

Échange & remboursement :

- En fonction des places disponibles, il est possible de modifier un billet acheté avec le carnet de 10 places déjà édité (date de représentation ou spectacle) avant la date de la représentation inscrite sur le billet à échanger.
- La revente de billet à un prix supérieur à celui figurant au recto est interdite (loi du 27 juin 1919).
- L'usage dans le spectacle est de ne pas rembourser un billet dans le cas où le spectacle aurait été interrompu au-delà de la moitié de sa durée.
- La direction peut être amenée à modifier les programmes ou la distribution ; dans ce cas, elle s'efforce d'en avertir les spectateurs ayant réservé leurs places. Les billets restent valables en cas de modifications de la date de spectacle pour la saison en cours, sauf cas exceptionnels ou cas de force majeure. Les modifications du programme ou de la distribution ne peuvent donner lieu à aucun dédommagement ou remboursement.
- Tout remboursement de place, carnets ou bons cadeaux ne pourra intervenir que dans un délai de 3 mois maximum suivant la date de la représentation concernée. Ce délai pourra être modifié en cas de situations exceptionnelles ou cas de force majeure.
- En cas d'annulation de la représentation sans report des dates annulées, les billets qui ne pourront pas être échangés pour un autre spectacle de la saison seront remboursés.

Réservations par internet

- Le site web du Carré-Colonnes permet la souscription de places, de carnets et de bons cadeaux en ligne sur www.carrecolonnes.fr.
- Les places à acheter seront à la disposition des spectateurs en billetterie lors de leur première venue au spectacle de la saison, sur présentation d'une pièce d'identité et de justificatifs s'ils bénéficient de réductions. Lors de l'achat, le spectateur a la possibilité de choisir de télécharger ses billets dématérialisés.
- L'achat de places sur d'autres plateformes web (ticketnet,) ou dans d'autres lieux de vente (FNAC, CULTURA, kiosque culture,) se fait selon les règles de ces plateformes, leurs tarifs de commission et leurs modalités d'échange et de remboursement.